

CONSULTATIONS ET ACTES EN SECTEUR PRIVE

Docteur Vanessa GALLOT
Conventionnée honoraires libres
Consultations le lundi de 13h30 à 16h00

	Tarif pratiqué	Base de remboursement par l'assurance maladie
Consultations		
C2 Première consultation	150€	46€
Cs Consultation de suivi	150€	23€

Actes ou prestations les plus couramment pratiqués :

Acte	Code acte	Tarif pratiqué	Base de remboursement par l'assurance maladie
Monitoring de l'ovulation	YYYY032	250€	61.44€
Ponction ovocytaire écho-guidée	JJFJ001	300€	97.67€
Transfert d'embryon écho-guidé	JSED001	250€	52.25€
Insémination intra-utérine	JSLD001	150€	38.45€
Échographie de début de grossesse	JNQM001	150€	35,65€
Échographie pelvienne	ZCQJ002	160€	69.93€
Hystérocopie diagnostique	JKQE002	200€	69.20€

Un devis estimatif des honoraires de chirurgie vous sera remis en cas d'intervention.

Votre médecin détermine librement ses honoraires.

Ils peuvent donc être supérieurs au tarif de remboursement par l'assurance maladie. Si votre médecin vous propose de réaliser certains actes qui ne sont pas remboursés par l'assurance maladie, il doit obligatoirement vous en informer. Dans tous les cas, il doit fixer ses honoraires avec tact et mesure. Si vous bénéficiez de la couverture maladie universelle complémentaire, votre médecin doit appliquer le tarif de remboursement de l'assurance maladie.

Membre d'une association agréée acceptant le règlement des honoraires par chèque